

Le Canada et la Chine : échanges commerciaux et investissements

- De tous les grands pays du monde, l'économie chinoise est, aujourd'hui, celle dont la croissance est la plus forte. Depuis la première vente de blé canadien à la Chine, en 1961, et surtout après 1978, lorsque la Chine a lancé son programme de réforme, les échanges commerciaux entre les deux pays se sont intensifiés rapidement, leur valeur ayant plus que doublé entre 1991 et 1997. Ces échanges sont diversifiés et touchent plusieurs secteurs de l'économie canadienne, allant des ressources et de l'agriculture aux logiciels et à la biotechnologie. Plus de 400 entreprises canadiennes sont maintenant établies en Chine, leur nombre ayant plus que doublé depuis 1995.
- Le Conseil commercial Canada-Chine est au cœur des efforts déployés pour accroître le commerce et l'investissement entre les deux pays. Le Conseil est une organisation privée, sans but lucratif, qui a été constituée en 1978.
- Les missions commerciales menées en 2001 comme en 1994 par Équipe Canada en Chine, et présidées par le premier ministre Jean Chrétien, ont profité à des centaines d'entreprises canadiennes. Elles ont stimulé les échanges commerciaux bilatéraux et favorisé des partenariats qui restent florissants.
- Exportation et développement Canada a ouvert un bureau à Beijing afin d'appuyer les exportateurs canadiens. Il s'agit d'un partenaire clé pour les entreprises canadiennes qui évoluent dans le marché chinois, hautement concurrentiel.
- La politique commerciale canadienne et les activités de promotion des exportations sont menées par l'entremise de quatre missions régionales en Chine, à savoir l'ambassade du Canada à Beijing, les consulats généraux à Guangzhou et à Shanghai et le consulat à Chongqing. Le consulat général de la Région administrative spéciale de Hong Kong suit de près les activités de promotion commerciale déployées par le Canada en Chine. Grâce à leur partenariat avec le Conseil commercial Canada-Chine, les entreprises canadiennes prêtes à exporter peuvent également obtenir une aide à l'exportation dans les centres régionaux de Qingdao, Chengdu, Shenzhen et Shenyang.
- En tant que nouveau membre de l'OMC, la Chine est tenue d'appliquer et de respecter les règles internationales qui régissent les relations commerciales. Il en est résulté un meilleur accès aux marchés chinois dans pratiquement tous les secteurs, dont les plus importants sont les services